

DISCOURS

de Juan Beer, membre du comité directeur de l'ASA
Événement **Conférence de presse 2021 de l'Association Suisse d'Assurances ASA**
Date 4 mars 2021
Lieu Zurich

Partenariat sur les risques : rendre les risques majeurs assurables

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 restera dans les mémoires comme l'année où l'activité mondiale s'est brusquement arrêtée partout au même moment. Avec la pandémie du coronavirus, un scénario de risque s'est joué qui a mis au défi l'économie, la société et les politiques – et aussi l'industrie de l'assurance.

Forts de notre modèle économique, nous nous efforçons comme assureurs d'identifier les risques qui menacent notre monde et d'évaluer leur probabilité de survenance ainsi que l'ampleur prévisible des dommages. Le fait que nous ayons eu conscience de l'éventualité de la survenance d'une pandémie, mais que pratiquement aucune solution d'assurance n'existait pour s'en prémunir témoigne que les principes essentiels de l'assurabilité ne sont ici pas remplis. Il s'agit de l'estimation de l'ampleur des dommages, du traitement du risque de cumul et, surtout, de l'absence de diversification des risques. Il en va de même pour d'autres risques extrêmes.

Que pouvons-nous faire pour nous prémunir ? Où se situent les limites de l'assurabilité ? Quelles sont les autres solutions possibles ? Les réponses à ces questions sont essentielles pour le secteur de l'assurance, mais aussi pour les politiques, les acteurs économiques et la société. Avec l'apparition du coronavirus, le débat public sur les limites de l'assurabilité s'est engagé – et nous devons passer à l'action afin de nous armer ensemble contre d'éventuels futurs scénarios similaires.

Avant d'aborder plus en détail la pandémie actuelle, je souhaite partager avec vous quelques réflexions de fond sur les risques majeurs. Dans son analyse 2020 des risques, l'Office fédéral de la protection de la population OFPP a publié une liste complète des catastrophes et des situations d'urgence potentielles en Suisse. Les assureurs ont été associés à ce travail. La liste de l'OFPP énumère les grands risques qui menacent la Suisse. Je souhaite pour commencer en aborder deux qui touchent nos affaires de près – et à la maîtrise desquels nous travaillons en étroite collaboration avec la Confédération : les catastrophes naturelles et les cyberrisques. Ils

sont potentiellement porteurs d'une énorme charge de sinistres – et nous nous attendons à ce que celle-ci continue de s'alourdir au cours des prochaines années.

Commençons par les catastrophes naturelles : fortes pluies, vagues de chaleur et sécheresses devraient à l'avenir se multiplier et s'intensifier à cause du changement climatique en Suisse, mais aussi dans le monde entier – inondations, chutes de grêle, glissements de terrain et tempêtes relèvent déjà des dangers les plus graves. Conjugés à une hausse continue des valeurs assurées, cela induit sur le long terme une augmentation de la charge des sinistres. Pour que ces risques restent assurables, nous misons sur la prévention et travaillons main dans la main avec les pouvoirs publics. En outre, les assureurs privés compensent entre eux les coûts des dommages naturels par le biais du Pool pour les dommages naturels, créé il y a plusieurs décennies de cela. L'utilité de cette instance n'est plus à démontrer puisqu'elle permet ainsi la détermination d'une prime uniforme et abordable. Par ailleurs, nous travaillons sans relâche à notre durabilité pour réduire les conséquences du réchauffement climatique et, par conséquent, le risque et l'étendue des risques de catastrophes naturelles.

Nous protégeons aussi nos clientes et nos clients des dommages financiers résultant des cyberattaques en leur proposant dorénavant une palette complète de produits et de services. Comme pour les pandémies, la question de l'assurabilité se pose néanmoins aussi face à certains cyberscénarios. Où se situe la frontière entre des événements indépendants, des cyberattaques et du cyberterrorisme ? De quels mécanismes avons-nous besoin pour être en mesure de réagir en cas de concrétisation d'un scénario à l'échelle nationale, régionale, voire mondiale ? Ici aussi, la prévention revêt une importance primordiale – et là encore, nous avons engagé une collaboration étroite avec la Confédération. De notre point de vue, quatre leviers sont nécessaires pour accroître la protection contre les cyberincidents et améliorer leur assurabilité :

- le renforcement de la prise de conscience des entreprises face aux cyberrisques ;
- l'amélioration des données disponibles portant sur les cyberincidents, éventuellement par l'introduction d'une obligation de déclaration et de signalement appropriée;
- l'introduction de normes minimales en matière de cybersécurité ;
- la clarification des rôles et, idéalement, de l'interaction entre l'assurance et l'État pour chacun des scénarios.

Il existe également d'autres risques majeurs dont nous, les assureurs, souhaitons que la population soit mieux protégée. Nous regrettons par exemple que l'assurance tremblements de terre ne soit toujours pas obligatoire. Avec la Confédération et les assureurs immobiliers cantonaux, nous œuvrons actuellement à la mise en place d'une organisation chargée de l'évaluation des dommages aux bâtiments. Nous savons que les solutions actuelles d'assurance privée sont insuffisantes et avons conscience de l'absence de couverture nationale en cas de catastrophe. Nous ne sommes pas non plus suffisamment équipés encore pour faire face aux effets d'une pénurie d'électricité. Au cours des prochaines années, des efforts conjoints s'imposent entre la Confédération, les acteurs économiques et les assureurs.

Mesdames et Messieurs, – les risques majeurs doivent être assumés de manière partenariale. Nous avons déjà concrétisé une telle forme de collaboration comme en atteste la protection mise en place contre les risques liés aux forces de la nature : notre assurance des dommages naturels fait office de modèle bien au delà des frontières nationales. Or, aujourd’hui, nous avons également besoin de solutions viables pour d’autres scénarios catastrophes, notamment pour celui de la pandémie, sujet que je souhaite aborder maintenant.

Pour commencer, laissez-moi préciser que la pandémie, risque extrême par excellence, joue dans une ligue qui lui est propre : nous, les assureurs, nous ne parlons d’ailleurs pas de risque majeur, mais d’un risque de cumul. Dans le cas d’une pandémie comme celle du Covid-19, les sinistres surviennent en même temps et en grand nombre dans le monde entier. Les risques ne sont dès lors pas diversifiables comme ceux des catastrophes naturelles – un principe fondateur de l’assurance est ainsi bafoué. Nous ne disposons de pratiquement aucune valeur empirique pour étayer notre tarification. Aucune réassurance n’est possible, ni traditionnelle ni alternative.

Pour une entreprise touchée par une fermeture administrative, cela ne fait pas une grande différence si son dommage résulte d’une épidémie locale ou d’une pandémie mondiale. Elle doit fermer et subit donc des pertes. Cela est facilement compréhensible. Or, comme nous l’avons vu, c’est justement cette distinction qui est importante pour nous, les assureurs.

Avec le recul, nous devons reconnaître que tous les contrats d’assurance n’étaient pas forcément formulés de manière suffisamment claire en ce qui concerne la couverture des dommages provoqués par une pandémie. Les secteurs de l’assurance et de la réassurance doivent assumer leur responsabilité en la matière, tirer les leçons à leurs dépens et veiller à la sécurité contractuelle.

Or, cela ne résout pas le fond du problème, raison pour laquelle, en notre qualité d’association professionnelle, nous avons soumis des propositions de solutions au gouvernement fédéral. Discutées et peaufinées ces derniers mois avec des représentants des pouvoirs publics, ces approches reposent sur le principe d’un partenariat public-privé entre le secteur de l’assurance et la Confédération. Les propositions correspondantes sont maintenant entre les mains du conseiller fédéral Ueli Maurer. Nous attendons que le Conseil fédéral communique au printemps sa décision quant à la suite à leur donner.

Le principal message que nous entendons faire passer au gouvernement est le suivant : le secteur de l’assurance est prêt à apporter une contribution importante à la gestion future des pandémies.

Cela doit prendre la forme d’une solution d’assurance avec réassurance publique. Au regard des limites auxquelles les assureurs seront confrontés en cas de pandémie, pour les surmonter, il faut justement une telle approche d’un partenariat public-privé avec les pouvoirs publics. Les assureurs privés assument une partie des dommages, le reste est à la charge de l’État. De telles approches ont été mises en œuvre au cours des douze derniers mois dans certains pays.

En conséquence, notre contribution consiste essentiellement en la mise à disposition de notre expertise, de nos infrastructures et de nos relations clientèle. De l'établissement des polices à l'estimation et au traitement des dommages. Pour le processus de traitement des sinistres justement, des ressources en personnel, des connaissances techniques pointues et des processus bien rodés sont déterminants. C'est la seule manière de gérer les déclarations de sinistres dans un délai court. Les mécanismes que nous avons mis en place nous permettent également de clarifier la question du droit à indemnisation de manière ciblée. Nous générons ainsi transparence et équité. Parallèlement, nous garantissons la planification et la sécurité juridique. Tout le monde a intérêt à ce que cette situation puisse être maîtrisée, et seuls seront indemnisés ceux qui en ont réellement besoin. C'est l'immense avantage d'une solution d'assurance reposant sur la solidarité en amont par rapport à une distribution selon le principe de l'arrosoir en aval.

Nous sommes prêts. Aux politiques et aux futurs assurés de décider s'ils veulent emprunter cette voie avec nous. S'ils sont favorables à une assurance obligatoire ou semi-obligatoire. Car, là encore, c'est notre recommandation : une telle solution d'assurance ne saurait fonctionner sans obligation.

Oui, Mesdames et messieurs, le traitement de ces risques extrêmes, majeurs et de cumul est presque sans précédent en termes de complexité. Depuis l'apparition du coronavirus, nous tous, c'est-à-dire les pouvoirs publics, l'économie et la société, nous nous sommes efforcés de réagir au mieux face à cette situation hors normes.

D'autres scénarios pourraient tout à fait se produire dès demain. La question est la suivante : voulons-nous nous montrer proactifs dès aujourd'hui ou nous contenter de réagir plus tard ? Au sein de l'Association Suisse d'Assurances, nous prônons sans hésitation de passer à l'action. Raison pour laquelle nous préconisons un dialogue actif sur les risques entre toute les parties impliquées.

Merci